

Licence Gestion Gestion des Ressources Humaines

Domaine : droit, économie et gestion

Mention gestion, parcours gestion des ressources humaines

Crédits : 180 ECTS code LG03605A (RNCP habilitation n° 20141170 échéance 31 août 2024 - Arrêté du 28 janvier 2019)

Niveau d'entrée : niveau 4/5 - Niveau de sortie : certification de niveau 6 (bac+3) - **CPF 238598**



Objectifs et compétences visées

L'objectif professionnel de ce parcours est de former à la maîtrise des enjeux de la gestion des ressources humaines dans l'entreprise, des bases administratives et techniques des processus RH et des fonctions administratives à la base de la gestion du personnel. Le titulaire de ce parcours de licence est en capacité de prendre en charge des tâches précises relevant de ces fonctions :

- Être opérationnel en ce qui concerne les politiques de bases de RH
- Mettre en application les outils et les méthodes de recrutement, de formation, de gestion des carrières, des compétences, de paie, de rémunération, de retraite et prévoyance
- Maîtriser les outils et les méthodes de la communication interne et les TICE
- Assister le DRH dans la mise en œuvre des relations professionnelles
- Assister les managers dans la mise en œuvre des outils RH
- Superviser, conduire, contrôler la gestion administrative du personnel
- Veiller aux conditions générales de travail
- Assurer les relations avec les organismes sociaux et administratifs
- Collecter et comprendre les informations nécessaires au droit social
- Informer et conseiller sur des questions d'ordre juridique
- Analyser et rédiger des notes de commentaires des textes
- Tenir à jour les documents ou déclarations obligatoires
- Gérer opérationnellement des domaines de la protection sociale
- Maîtriser des niveaux de couverture sociale
- Rédiger des contrats, gérer leur suivi et de leur modification, appliquer les procédures légales
- Rédiger des documents et des procédures
- Préparer des élections professionnelles et de séances de travail

Débouchés

- Assistant ou technicien de gestion du personnel,
- Responsable administratif et de gestion du personnel,
- Chargé de gestion en PME ayant en charge la gestion des RH : recrutement, formation, paie, évolution de carrière ...

Codes ROME les plus proches : M1203, M1205, M1604, M1605, M1401

Public concerné

Salariés en activité, en projet de transition professionnelle, en reconversion professionnelle, demandeurs d'emploi, contrats d'alternance.

Pour les spécificités liées au contrat d'apprentissage, merci de contacter directement le service Entreprises du Cnam Réunion.

Conditions d'accès

Accès en L1 : Baccalauréat ou équivalent.

Accès en L3 selon les conditions suivantes :

- soit être titulaire de 120 crédits ECTS d'une licence des domaines DEG (droit, économie, gestion) ou SHS (sciences humaines et sociales) ;
- soit être titulaire d'un diplôme bac+2 (Cnam ou autre établissement) ou d'une certification professionnelle de niveau 5 enregistrée au Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP) ou reconnue équivalente ;
- soit justifier d'un niveau de formation bac+2 et effectuer une procédure de validation d'études supérieures (VES)
- L'accès en L3 suppose la validation de pré-requis (cf. tableau en p. 2)

OU par la VAE (validation des acquis de l'expérience) ou la VAPP (validation des acquis personnels et professionnels) - se rapprocher de notre service accueil pour les modalités de validation.

- Suivre le MOOC Les mots de la GRH : fondamentaux / exploration / les défis <https://www.fun-mooc.fr/universities/CNAM/>
- Lire Pennaforte, A. et al, *Fondamentaux et défis de la GRH*, Dunod, 2018
- Lire Thévenet, M. et al, *Fonctions RH*, Pearson, 2015, 4e édition

Calendrier prévisionnel 2020-2021

	semestre 1	semestre 2
Ouverture des préinscriptions en ligne le 1er juin 2020		
Inscriptions jusqu'au	30/10/20	31/03/21
Début des cours	14/09/20	22/02/21
Interruption des cours	11/12/20	-
Reprise des cours	04/01/21	-
Fin des cours	05/02/21	25/06/21
Semaine de révisions	semaine du 08/02/21	semaine du 28/06/21
Examens 1ère session	semaine du 15/02/21	semaine du 05/07/21
Examens 2nde session	quinzaine du 16/08/21 au 27/08/21	

année universitaire 2018-2019 :

- Taux d'abandon dans la formation 5,3%
- Taux de réussite aux UE / nb. présents aux examens 69,9%

** Document non contractuel - les informations contenues peuvent donner lieu à des modifications **

Conservatoire national des arts et métiers de La Réunion

Equipe pédagogique nationale **Innovation**

Conservatoire national des arts et métiers

Parcours de formation

Description du parcours L1 (60 ECTS)

		ECTS	Modalités	Examens	Coefficients (1)	
Enseignements proposés entièrement à distance						
EAR002	Economie Générale : macroéconomie	6	FOAD		1	
ENSEIGNEMENTS ANNUELS						
CFA010	Comptabilité et gestion de l'entreprise	12	cours		1	Eq.
SEMESTRE 1						
CCE001	Outils et démarche de la communication écrite et orale	4	cours		1	
DRA001	Présentation générale du droit	4	cours		1	
CFA006	Bases et outils de gestion de l'entreprise	6	cours		1	
SEMESTRE 2						
DSY005	Organisation du travail et des activités	6	cours		1	
FPG003	Projet personnel et professionnel : auto-orientation pédagogique	6	cours		2	a
TET006	Initiation aux questions du travail et de l'emploi	4	cours		1	
UAM101	Expérience professionnelle L1	12				

Description du parcours L2 (60 ECTS)

Description du parcours L2 (60 ECTS)		ECTS	Modalités	Examens	Coefficients (1)
Enseignements proposés entièrement à distance					
DRA002	Initiation aux techniques juridiques fondamentales	6	FOAD		1
EAR001	Economie Générale : microéconomie	6			1
FAD101	La formation des adultes : histoire, enjeux et acteurs	4			1
ENSEIGNEMENT ANNUEL					
TET003	Méthodes de recherche et traitement de l'information : entretiens et questionnaires professionnels	8	cours		1
SEMESTRE 1					
AST002	Champs de la sociologie	6	cours		1
DRS003	Droit social : bases - aspects individuels et collectifs	4	cours		1
SEMESTRE 2					
FPG001	Initiation au management et gestion des ressources humaines	4	cours		2
PST003	Introduction à la psychologie sociale et des organisations	6	cours		1
TET007	Recherche d'informations : théorie et pratique sur le web	6	cours		1
UAM102	Expérience professionnelle L2	12			

Prérequis : FPG001 et FPG003 obligatoires ;
EAR001 ou EAR002 si bac+2 hors Economie et Gestion

Description du parcours L3 (60 ECTS)

Description du parcours L3 (60 ECTS)		ECTS	Modalités	Examens	Coeff. (1)	
Enseignements proposés entièrement à distance						
FPG105	SIRH	4	FOAD		3	
FPG109	GRH, dialogue social et transformations des organisations	6			3	
ENSEIGNEMENTS ANNUELS						
ANG320	Anglais professionnel (niv. licence)	6	cours	 	1	b
SEMESTRE 1						
CCG100	Comptabilité et contrôle de gestion : initiation I	4	cours		1	Eq.
DRS101	Droit du travail : relations individuelles	6	cours		3	
FPG104	Gestion de la paie	4	TP		3	
SEMESTRE 2						
DRS102	Droit du travail : relations collectives	6	cours		3	
FPG114	Outils RH	6	TP		3	
FPG119	Data RH	6	TP		3	d
UAMG04	Expérience professionnelle L3 et méthodologie du rapport	12	rapport			c

FOAD : ces UE sont proposées en formation ouverte et à distance via d'autres centres organisateurs
ECTS : système européen de transfert et d'accumulation de crédits
Eq. : équivalences possibles pour les élèves ayant obtenu d'autres UE du Cnam (se rapprocher du service accueil)
(1) coefficients appliqués dans le calcul de la moyenne générale pondérée (cf. conditions de délivrance)
Modalités d'évaluation : rapport/dossier à rendre - examen sur table - soutenance orale
a. L'élève obtient FPG003 par équivalence s'il justifie qu'il est titulaire d'un bilan de compétence de moins de 2 ans ou qu'il est titulaire d'un bac+2 ayant obtenu un enseignement ayant trait à un projet personnel et professionnel (demande à effectuer par une VES - se rapprocher du service accueil)
d. Nouvelle UE. L'élève déjà engagé dans le cursus poursuivant en 2019-2020 est dispensé de la FPG119 et a la possibilité de valider l'ancienne maquette pédagogique pendant 2 ans (note DNF 2019-2020) Se rapprocher du service accueil pour davantage de précisions.

Expérience professionnelle

c. Au moment de la demande de diplôme, il faudra justifier d'une expérience professionnelle de **3 ans d'expérience à temps plein dont un an dans la spécialité**, de nature et de niveau suffisant. À défaut un stage de 6 mois sera exigé. (cf. conditions de délivrance) Un examen anticipé de l'expérience devra être demandé à la fin du 1^{er} semestre de L3.

Anglais

b. L'obtention du diplôme est soumise à la validation du module d'anglais professionnel. Les cours d'anglais se déroulent le vendredi soir.

L'élève doit justifier d'au moins 75% de présence aux cours, en plus de la réussite aux examens prévus pour le module.

Des mesures VES sont prévues pour les élèves ayant déjà validé une unité de langue dans un diplôme de niveau équivalent depuis moins de 5 ans, vous rapprocher de votre centre pour connaître les modalités.

Pour en savoir plus, <http://innovation.cnam.fr>

Conservatoire national des arts et métiers

Conditions de délivrance

Pour la délivrance du diplôme, toutes les conditions suivantes doivent être réunies :

1. Justifier des conditions d'accès et de pré-requis

Justifier des conditions d'accès (cf. conditions d'accès page 1). **Ces conditions sont exigibles à la demande du diplôme et non à l'inscription.**

2. Validation des enseignements (UE)

par capitalisation : dans la mesure où les élèves du Cnam ne sont pas en formation initiale, ils s'inscrivent dans des parcours individualisés dans lesquels les UE validées sont acquises à vie et peuvent être utilisées dans d'autres filières de formation. Ainsi, la licence s'obtient par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours visé. L'évaluation des connaissances et des compétences dans les UE est réalisé, en règle générale, par un examen terminal ou par un contrôle continu ou encore par une combinaison des deux. Pour certains enseignements, une présentation orale peut également être demandée à l'élève. Une note égale ou supérieure à 10/20 est exigée pour la validation de chaque unité d'enseignement par capitalisation, et permet l'attribution des crédits correspondants à l'UE.

par compensation : les candidats peuvent aussi opter pour l'obtention de leur diplôme par le système de compensation. Ainsi, la note de 10/20 à chaque UE n'est plus obligatoire et la validation des enseignements est basée sur le calcul de la moyenne générale pondérée (à chaque UE est affecté un coefficient - cf. page 2) Selon les conditions suivantes :

- formation en alternance : l'élève doit justifier d'une moyenne générale de 10/20 dans chacun des blocs L1, L2 et L3 ;
- formation en HTT : l'élève doit justifier d'une moyenne générale de 10/20 à l'ensemble des UE composant le cursus.

Les unités de pré-requis, les unités d'activité (UA) et les unités validées par la voie de la VAE ou de la VES sont exclues du dispositif de compensation. Attention, peuvent uniquement bénéficier de ce dispositif les élèves dont la durée de la formation n'excède pas 5 ans (pour un parcours L1, L2, L3) entre la validation de la 1ère UE du cursus pour laquelle ils ont passé l'examen et la dernière et 3 ans pour un parcours L3.

3. Validation de l'expérience professionnelle

L'expérience professionnelle fait l'objet d'un rapport d'activité dans lequel le

candidat met en évidence l'adéquation de son expérience professionnelle avec le parcours choisi. Selon les cas suivants :

- **Parcours L1, L2, L3** : justifier de 3 ans d'expérience professionnelle, dont un an dans la spécialité à un niveau correspondant au diplôme.
- **Parcours L3** : justifier d'une expérience professionnelle d'un an dans la spécialité. Dans les deux cas, si l'expérience professionnelle du candidat est hors spécialité, un stage de 6 mois, dans la spécialité, sera exigé.

Ces conditions d'expérience déterminées constituent des conditions générales. En fonction de la durée et du niveau de l'expérience professionnelle de l'élève le jury de délivrance de la licence peut être amené à moduler les caractéristiques du stage (nature et durée), sans toutefois que la durée du stage puisse être inférieure à 3 mois. Pour la formation en alternance, la durée du contrat valide de fait la condition d'expérience professionnelle.

4. Validation du module d'anglais

Justifier d'une note supérieure ou égale à 10/20 à l'examen final et d'au moins 75% de présence en cours.

Déroulement de la formation

Les cours se déroulent du lundi au vendredi de 17h à 21h en alternant regroupements en présentiel et webconférences (hors TP). Vous avez la possibilité de suivre les regroupements via notre plateforme de télé-enseignement (en visioconférence ou en différé). **2 présences par UE et par semestre sont obligatoires pour vous présenter aux examens.** Les élèves qui suivent les enseignements en alternance, devront justifier de leur présence en centre à raison d'une journée de 7 heures hebdomadaire. La présence aux TP est vivement recommandée.

Fréquence des cours			
	UE semestrielle		UE annuelle
	4 ECTS	6 ECTS	8 ECTS
TP	10 regroupements		
Cours	5 regroupements + 5 webconférences	6 regroupements + 5 webconférences	10 regroupements + 10 webconférences
Anglais	30 séances annuelles de 2 heures		
FOAD	entièrement à distance sans présentiel via la plateforme de télé-enseignement		
Alternance : 1 journée de 7h / semaine en centre de formation			
durée d'un regroupement et d'une webconférence : 1H20			

Le planning est consultable sur le site Internet www.cnam.re

Examens

Les examens sont programmés à la fin de chaque semestre. Les enseignements font l'objet de modalités d'évaluation spécifiques. (cf. détails en page 2)

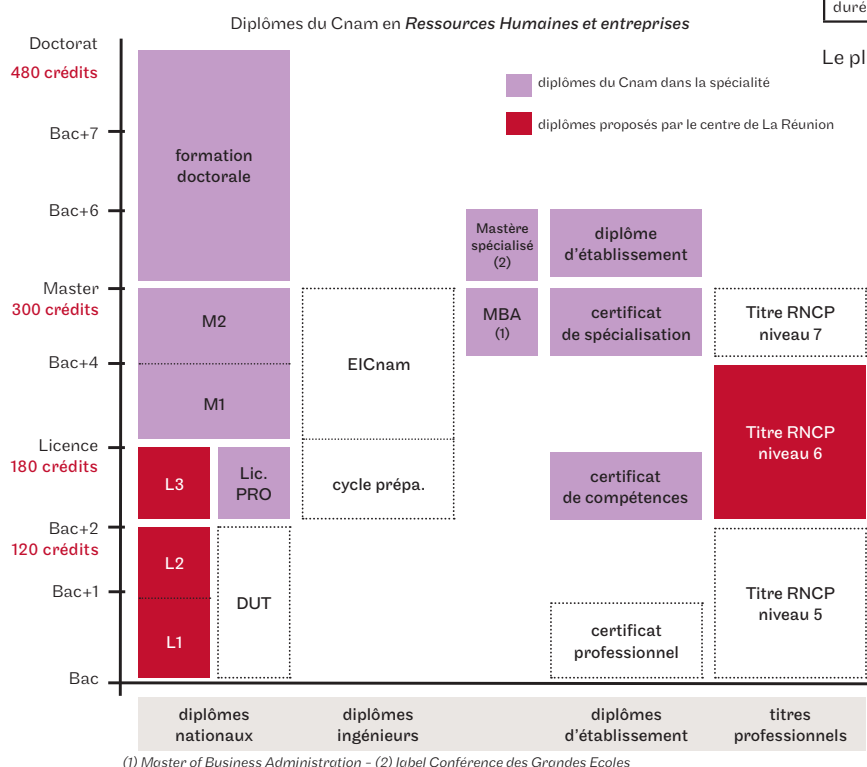
Chaque inscription donne droit de se présenter à deux sessions d'examens par UE (hors unités d'activité). Les candidats ne sont admis à composer que pour les enseignements auxquels ils sont inscrits.

Pour valider une UE, il faut obtenir une note de 10/20 minimum. L'élève peut faire valoir son UE ainsi capitalisée dans d'autres parcours de formation où celle-ci est présente. (cf. conditions de délivrance ci-contre)

Il est possible de suivre les enseignements sans se présenter aux examens. Une attestation de suivi de formation pourra ainsi être délivrée sur demande.

Les résultats sont communiqués une quinzaine de jours environ après les épreuves et sont consultables en ligne sur votre espace personnel ou directement au centre régional du Port.

Aucun résultat est communiqué par téléphone ou par courriel.



pour en savoir plus, consultez notre guide : www.cnam.re

Conservatoire national des arts et métiers

Inscriptions

- Ouverture des pré-inscriptions pour l'année 2020-2021 : **01/06/2020**
- Clôture des inscriptions du 1^{er} semestre (sept. 2020 à fév. 2021) : **30/10/2020**
- Clôture des inscriptions du 2nd semestre (mars à juin 2021) : **31/03/2021**

Voir détails calendrier en page 1.

Après avoir pris connaissance des modalités de formation et de son déroulement, procédez dans un premier temps à votre pré-inscription sur le site www.cnam.re en prenant soin de renseigner rigoureusement chacune des rubriques de votre dossier.

Cette procédure sans engagement ne vaut pas inscription. **Votre inscription au centre régional du Cnam de La Réunion ne devient définitive qu'une fois votre dossier validé auprès de nos services.**

(cf. pièces à rapporter au centre régional du Port ci-dessous).

Pour tout renseignement, contactez le service accueil :

◇ par téléphone au 0262.42.28.37

◇ par mail à info@cnam.re

◇ horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h15 à 12h15.

Pièces à fournir

- un CV détaillé à jour
- une lettre de motivation
- la photocopie des diplômes obtenus
- l'attestation d'emploi (téléchargeable sur www.cnam.re) ou dernier bulletin de salaire **OU** attestation de pôle emploi de moins de 15 jours **faisant apparaître la catégorie de demandeur d'emploi**
- un justificatif de la couverture sociale
- la photocopie d'une pièce d'identité (ou titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère)
- 2 photographies d'identité récentes au format 3,5 x 4,5 cm portant, au dos, votre nom et l'intitulé de la formation
- la photocopie des attestations de réussite à des UE obtenues dans d'autres centres régionaux
- le titre de paiement pour la participation aux frais de formation à l'ordre de l'AGCnam **OU** attestation de prise en charge par l'employeur (téléchargeable sur www.cnam.re - si cette attestation n'est pas signée par l'employeur, des chèques d'un montant équivalent au tarif pour une personne inscrite à titre individuel seront obligatoirement établis à l'ordre de l'AGCnam).

Les frais de dossier (18€) et le DIB au titre de l'année en cours (200€) sont exigibles dès le jour de l'inscription. **Tout dossier incomplet (pièce manquante ou rubrique neu ou mal renseignée) ne sera pas accepté.**

Résiliation

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de **10 jours après le dépôt de leur dossier** d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu, le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat. Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat. Si la demande de résiliation a lieu au-delà du délai de rétractation prévu, les frais d'inscription de 218 € ne seront pas restitués. **La demande de résiliation doit impérativement faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception.**

Tarifs 2020-2021

Les tarifs ci-après sont donnés à titre indicatif et sont révisables annuellement après approbation du Conseil d'Administration. Nous nous tenons à votre disposition pour obtenir un devis détaillé.

Tarif prise en charge individuelle	individuel payant / CPF	demandeur d'emploi *
Frais de dossier ¹	18€	18€
Droit d'inscription forfaitaire ²	200€	200€
Droit complémentaire par UE (tarification hors FOAD)	14,5€ / heure présentiel	Cat. 1 à 4 : 12€ / ECTS Cat. 5 à 8 : 36€ / ECTS
- Droit complémentaire par UE ³ (tarification FOAD)		Cat. 1 à 4 : 12€ / heure Cat. 5 à 8 : 14,5€ / heure
- Unité d'activité (UA)		

* tarification **hors prise en charge par un organisme tiers** et sur présentation des justificatifs (cf. pièces à fournir pour l'inscription)

Cat. 1 à 4 : inscrit à Pôle emploi en catégories 1 à 4

Cat. 5 à 8 : inscrit à Pôle emploi en catégories 5 à 8 - tarif applicable **UNIQUEMENT** après accord de la direction.

Pour toute autre demande de financement par un tiers, merci de nous consulter.

Tarif prise en charge employeur

Dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'un dispositif proAlternance, la formation est prise en charge par l'entreprise via son Opco (opérateur de compétence) et le salarié bénéficie d'une rémunération ou du maintien de salaire. N'hésitez pas à consulter nos conseillers pour étudier le financement le plus approprié.

Possibilité de prise en charge totale ou partielle : plan de formation de l'entreprise, CPF individuel, CPF de transition contrat de professionnalisation, dispositif proAlternance, contrat de sécurisation professionnelle (CSP), convention de reclassement professionnel (CRP)...

Tarif validation ⁴	Tout public
VAE - validation de l'expérience professionnelle	1200€
VAPP - validation des acquis Personnels & Professionnels	520€
VES - validation des études supérieures	300€

VAE pour valider tout ou une partie d'un diplôme par l'expérience ; VAPP pour obtenir l'accès à un diplôme par l'expérience sans avoir les pré-requis nécessaires ; VES pour valider ses études supérieures et obtenir des équivalences au Cnam. Demandez un rendez-vous avec notre conseillère en validation.

¹ pour la première inscription au centre régional du Cnam uniquement - ² droit individuel de base d'un montant forfaitaire de 200 € payable au titre de chaque année universitaire d'inscription - ³ pour les unités d'enseignement (UE) qui ne sont pas ouvertes ni proposées à La Réunion mais dont les enseignements sont dispensés en formation ouverte à distance (FOAD) dans un autre centre organisateur Cnam - ⁴ Les frais d'inscription sont inclus.

"Ma réussite, c'est le cnam !"



Centre régional du Port

18 rue Claude Chappe ZAC 2000
info@cnam.re
Tél. 0262 42 28 37 - Fax : 0262 55 68 27
du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30
et de 13h30 à 17h00
et le vendredi de 8h15 à 12h15

Centre d'enseignement de St Joseph

Contact : Alan LEFEVRE
info@cnam.re
Association Village Bougé Jeunesse
224, rue Raphaël Babet
du lundi au vendredi de 16h30 à 21h00

APPRENTISSAGE

Contactez notre service
Entreprises au 0262.42.28.37
pour toute demande
d'informations et devis.